

**OBJET ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE DANSE « LOULOU PITOU »
DROITS D'INSCRIPTION 2007/ 2008**

Délibérations antérieures

- n° 02/5-46 du 23 août 2002 portant sur la tarification de l'EMMD
- n° 03/7-47 du 18 décembre 2003 portant sur la révision tarifaire de l'EMMD

Rappel

Dès la création de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse « Loulou Pitou » en 2002, la Commune de Saint-Denis avait adopté une grille tarifaire en fonction des revenus familiaux afin de permettre l'accès à l'enseignement artistique à tous les milieux sociaux.

En ce sens, la tarification est appliquée selon le quotient familial annuel, conformément au barème utilisé par les services fiscaux, figurant sur l'avis d'imposition des contribuables.

Vous trouverez annexée au présent Rapport la grille des tarifs en vigueur.

Révision tarifaire des droits d'inscription

Dans le cadre de la réforme de l'impôt sur le revenu conformément à la Loi de Finances pour 2006, les collectivités ou organismes faisant référence au revenu fiscal du foyer (quotient familial annuel) pour la mise en place d'une tarification, doivent corriger les seuils de référence actuels.

En conséquence, pour la rentrée 2007/ 2008, il vous est proposé de vous prononcer sur les nouveaux seuils de référence (multiplié par 1,25 point) du quotient familial tels que précisés dans le tableau annexé au Rapport.

Propositions

Je vous demande donc d'approuver la modification des seuils de référence du quotient familial de la grille de tarification de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse « Loulou PITOU », telle que décrite dans le tableau ci-annexé, en vigueur à compter de la rentrée 2007/ 2008.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA

**OBJET ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE DANSE « LOULOU PITOU »
 DROITS D'INSCRIPTION 2007/ 2008**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 07/2-42 présenté par le Député-Maire au nom des Commissions Affaires Culturelles / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la modification des seuils de référence du quotient familial de la grille tarifaire de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse « Loulou PITOU », telle que décrite dans le tableau ci-annexé, en vigueur à compter de la rentrée 2007/ 2008.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 6 JUIL. 2007



LE DEPUTE-MAIRE

[Signature]
Paul VICTORIA

TARIFICATION 2002

DESCRIPTIF DU TARIF

le tarif 1 correspond à un cursus complet comprenant le cours d'instrument avec une ou plusieurs pratiques collectives.
 par exemple : cours d'instrument, formation musicale et chœur.

le tarif 2 correspond au seul cours d'instrument ou à la pratique de la danse.

le tarif 3 correspond aux pratiques collectives uniquement.

par exemple : musique de chambre, ou orchestre, ou atelier de musiques traditionnelles.

Rmistes CES Demandeurs d'emploi

Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3
Frais de dossier uniquement		
15,00 €		

Résidents Tarif modulé

Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3
Droits d'inscription (incluant les frais de dossier)		
70,00 €	35,00 €	17,50 €
100,00 €	50,00 €	25,00 €
210,00 €	105,00 €	52,50 €
300,00 €	150,00 €	75,00 €
460,00 €	230,00 €	115,00 €

< 4 400,00 €
 4 400,00 € à 8 780,00 €
 8 781,00 € à 10 975,00 €
 10 976,00 € à 14 634,00 €
 > 14 634,00 €

Hors Commune Tarif unique

Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3
Droits d'inscription (incluant les frais de dossier)		
660,00 €	330,00 €	165,00 €

Cas particulier : en cas d'inscription en cours d'année (à partir de janvier), il sera appliqué une réduction de 50 % pour les tarifs 1 et 2.

TARIFICATION RENTREE 2007

DESCRIPTIF DU TARIF

le tarif 1 correspond à un cursus complet comprenant le cours d'instrument, le cours de formation musicale et une ou plusieurs pratiques collectives.
 par exemple : cours d'instrument, formation musicale et chœur.
 par exemple : cours d'instrument, formation musicale et orchestre.

le tarif 2 correspond au seul cours d'instrument (élève inscrit dans un autre établissement en F.M., en cursus amateur à partir du second cycle, ou en congé d'étude en F.M.) ou à la pratique de la danse.

le tarif 3 correspond aux pratiques collectives uniquement.

par exemple : musique de chambre, ou orchestre, ou atelier de musiques traditionnelles.

Rmistes Emplois aidés CAE - CAV - etc. Demandeurs d'emploi

Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3
Droits d'inscription annuels		
15,00 €		

Résidents Tarif

Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3
Droits d'inscription annuels (incluant les frais de dossier)		
70,00 €	35,00 €	17,50 €
100,00 €	50,00 €	25,00 €
210,00 €	105,00 €	52,50 €
300,00 €	150,00 €	75,00 €
460,00 €	230,00 €	115,00 €

< 5 500,00 €
 5 500,00 € à 10 975,00 €
 10 976,00 € à 13 719,00 €
 13 720,00 € à 18 293,00 €
 > 18 293,00 €

Hors Commune Tarif unique

Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3
Droits d'inscription annuels (incluant les frais de dossier)		
660,00 €	330,00 €	165,00 €

Cas particulier : en cas d'inscription en cours d'année (à partir de janvier), il sera appliqué une réduction de 50 % pour les tarifs 1 et 2.